

Comité Régional des Pêches Maritimes  
et des Elevages Marins de Bretagne



Rennes, le 19 décembre 2019

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **TAC et Quotas 2020**

#### **LE NAUFRAGE DE LA FRANCE AU CONSEIL DE MINISTRES « TAC ET QUOTAS » FAIT COULER LES NAVIRES BRETONS EN MER CELTIQUE**

Dans la nuit du 17 au 18 décembre 2019, le Conseil des Ministres européens en charge de la pêche a défini les nouveaux quotas de pêche pour l'année 2020. L'un des sujets les plus sensibles concernait la gestion de certains stocks en Mer Celtique (Merlan, cabillaud et églefin notamment).

Or, à la stupéfaction de la filière pêche française, la délégation française menée par le Ministre en charge de l'Agriculture et de l'alimentation, cède à la pression de la Commission et de leurs homologues irlandais et accepte une série de mesures qui, de fait, rendent impossible l'activité de pêche par des chalutiers bretons dans le secteur hautement stratégique de la Mer Celtique.

Cette série de mesures concerne un secteur déjà sensible en raison du BREXIT et de la proximité des eaux britanniques. Elle frappe de plein fouet plus de 70 navires qui produisent dans ce secteur plus de 10 000 tonnes de poisson.

Soazig LE GAL PALMER et Dominique THOMAS, qui président les deux Organisations de Producteurs de Bretagne, ne décolèrent pas. « Malgré le travail de préparation de nos organisations et les efforts accomplis par les entreprises de pêche bretonnes en matière de sélectivité, la délégation française, menée par le Ministre Didier GUILLAUME, n'a pas été capable de trouver les arguments pour convaincre les partenaires européens ».

Le Conseil des Ministres européens en charge de la pêche, qui se tient chaque année en décembre, a pour seule finalité la gestion quantitative des ressources halieutiques. Ce dernier Conseil du 16 au 18 décembre 2019 a, de manière inédite, mélangé considérations environnementales, mesures techniques sur les engins de pêche et malheureusement conséquences du BREXIT. Les structures professionnelles bretonnes se demandent d'ailleurs si le Conseil des Ministres n'est pas allé hier au-delà de ce que permettait le traité de l'Union Européenne et la Politique Commune des Pêches.

Concernant le BREXIT, Olivier LE NEZET, Président du Comité Régional des pêches maritimes de Bretagne, refuse que la pêche bretonne soit sacrifiée à des enjeux qui la dépassent. « Ce naufrage administratif et politique montre bien que la gouvernance de la pêche française par les services de l'Etat a trouvé ses limites et qu'elle doit être totalement revue pour répondre aux ambitions affichées par la France notamment à l'approche du BREXIT ».